

NOTE D'INFORMATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 JUIN 2025 A 20H30
SALLE ST NICOLAS - FERDRUPT

COMPTE RENDU DE L'USAGE DES DELEGATIONS DE L'EXECUTIF

Dans le cadre de l'exercice des délégations reçues du Conseil Communautaire, l'exécutif rend compte des différents dossiers en cours de réalisation.

GROUPEMENT COMMANDE CONSULTATION ET ACHAT ASSURANCES BÂTIMENTAIRES ET FLOTTE AUTOMOBILES

Un groupement d'achat concernant la couverture d'assurances dans les domaines bâtimentaires et flotte automobile avait été créé en 2019 et conduit à conclure un marché au 1^{er} janvier 2020. Celui-ci arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Certaines collectivités et syndicats intercommunaux de notre territoire ont manifestés leur intérêt pour le renouvellement de groupement d'achat. Après échanges avec les membres du bureau, il est proposé de lancer un groupement d'achat en deux temps. La première partie permettant d'ouvrir une procédure de consultation. La seconde, en fonction des résultats de la consultation, permettra de constituer le groupement de commande pour les structures publiques en faisant le choix. Ce groupement d'achat permettant la consultation et la passation éventuelle de marché concernant le domaine de l'assurance patrimoniale et flotte automobile sera constitué entre les communes de Le Thillot, Le Ménil, Fresse sur Moselle, et les syndicats intercommunaux des Eaux de Presles (SEP) et d'Épuration Intercommunal de la Vallée de la Moselle. Il appartient au Conseil Communautaire de délibérer sur l'engagement de la CC-BHV dans le groupement d'achat, d'en être le chef de fil, de désigner un membre du Conseil Communautaire pour représenter la collectivité au sein de ce groupement et d'autoriser à prendre un cabinet conseil. Il appartiendra ensuite aux autres collectivités et syndicats d'entrer dans le groupement d'achat, d'en accepter le chef de fil, de désigner un représentant et d'autoriser à recourir à un cabinet conseil.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

CLASSEMENT EN DOMAINE PUBLIC PARCELLES COMMUNAUTAIRES

La Communauté de Communes est propriétaire de terrains à vocation du développement économique dans la zone économique Favée 2 sis à Fresse sur Moselle, rue de la Gare. Il s'agit de la parcelle cadastrée AB 786 pour 1.460 m², (d'une largeur moyenne de 6,50 pour une longueur de 225 ml) et de la parcelle AB 785 de 220 m². La commune de Fresse sur Moselle, avant le transfert de compétence, a réalisé à ces frais les travaux d'aménagement de voirie et de viabilisation des parcelles. Lors de la réalisation de ces travaux la Communauté de Commune a accepté qu'une partie de la route empiète sur la parcelle AB 785. De ce fait aujourd'hui, il y a lieu de procéder au classement de cette parcelle dans le domaine public communautaire. La Communauté de Commune restera propriétaire de cette parcelle. Il y aura lieu que

la commune de Fresse sur Moselle assure l'entretien, la réparation et le remplacement de la surface de roulement de la voirie. Ceci fera l'objet d'une convention particulière.

Il est demandé au Conseil Communautaire de prononcer l'affectation dans le domaine public de la CC-BHV la parcelle AB 785 de 220 m², sise rue de la gare à FRESSE sur MOSELLE, de donner son accord afin de passer convention pour que l'entretien, la réparation et le remplacement de la surface de roulement de la voirie soit assuré par la Commune de Fresse sur Moselle à ses frais.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

TABLEAUX DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS

Pour tenir compte de l'évolution des besoins en emploi et d'accompagner l'accroissement d'activité de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, il convient de créer les postes suivants :

- Poste Directeur(trice) Général(e) Administratif(ve)

Le poste concerné serait celui d'un grade agent territorial catégorie A sur une quotité horaire hebdomadaire de 35 heures. En fonction du profil potentiel des candidats, il est demandé d'ouvrir aussi un poste d'agent de catégorie B. Aussi la création sera double et lors d'un prochain conseil communautaire, en fonction du recrutement réalisé, il sera proposé de fermer le poste non pourvu.

- Poste Directeur(trice) Général(e) Administratif(ve)

Le poste concerné serait celui d'un grade agent territorial catégorie B sur une quotité horaire hebdomadaire de 35 heures.

- Poste de chargé (e) d'accueil et de communication au catégorie C sur une quotité horaire hebdomadaire de 35 heures.
- Chargé(e) de développement économique territorial catégorie B sur une quotité horaire hebdomadaire de 35 heures.
- Chargé de mission environnement et paysage catégorie C sur une quotité horaire hebdomadaire de 35 heures.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

PROJET AVANCEMENT DE GRADE

Il appartient à la communauté de commune de gérer l'évolution des carrières des agents. L'autorité territoriale peut procéder à des ouvertures de poste permettant ainsi à des agents de changer de grade. Dans ce cas le poste quitté par un agent sera ensuite fermé.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

COMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE MANDATURE 2026 - 2032

Conformément à la loi, dans l'année civile qui précède le renouvellement général des collectivités territoriales l'actuel conseil communautaire doit déterminer s'il le désire par la voie d'un accord local la composition du futur Conseil Communautaire pour la mandature suivante. Les décisions du Conseil Communautaire, puis des communes qui le compose doivent être prises pour le 31 août de l'année qui précède l'élection des conseillers communautaires. Ensuite la Préfète du département devra pour le 31 octobre prendre un arrêté formalisant la composition définitive de la prochaine assemblée délibérante. Aujourd'hui le nombre de poste de conseillers communautaire est de 29.

Au préalable de la définition d'un nombre de conseillers communautaires relevant d'un accord local, il y a lieu de vérifier l'évolution du nombre de conseillers communautaires relevant du droit commun. Compte tenu de l'évolution de la population au 1^{er} janvier 2025, le nombre de sièges est de 26.

Le bureau communautaire à confirmer la volonté de proposer le principe que chaque commune puisse bénéficier d'au moins deux représentants. C'est pourquoi il est proposé d'adopter le régime dit de l'accord local.

Afin qu'aucune commune ne perde de siège au regard du nombre de conseillers que chacune a en dotation, il est proposé d'arrêter le nombre de postes de conseillers communautaires à 30.

La répartition proposée est la suivante :

Communes	Nombre de postes	Communes	Nombre de postes
Bussang	3	Le Thillot	6
Saint Maurice sur Moselle	3	Ramonchamp	4
Fresse sur Moselle	3	Ferdrupt	2
Le Ménil	2	Rupt sur Moselle	7

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

AVENANT AU PTRTE – PETR REMIREMONT ET SES VALLEES

En janvier 2022, dans le cadre du plan de relance national, la Communauté de Communes s'est inscrite dans le plan de relance, par nos projets Communautaires, Communaux et privés pour l'obtention d'un accompagnement financier.

Le PTRTE permet de mettre en œuvre des projets contribuant à la trajectoire de transition écologique du territoire en concurrence avec les enjeux départementaux et avec les ambitions régionales issues des COP.

Il participe au déploiement des stratégies nationales à l'échelle du territoire. Sur la base de la feuille de route, GRAND EST région verte (GEREVE), l'actualisation des PTRTE intègre les engagements et les actions déclinant au niveau local la planification écologique.

Le présent avenant du PTRTE qui a été initialement signé le 10 décembre 2021 a pour objet de préciser les engagements et les actions des partenaires cosignataires. La signature de ce nouvel avenant permettra à l'Etat d'abonder des aides financières auprès des porteurs de projet. En l'état actuel, la CC-BHV ne contribue pas financièrement à cet accompagnement.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

DECISIONS MODIFICATIVES - BUDGET ZEC

Afin de régulariser le compte 4784 (arrondis de TVA) la trésorerie demande à inscrire au budget la somme de 10,00 € au compte 6588 (charges de gestion courante)

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

DECISIONS MODIFICATIVES - BUDGET DECHETS

Le trésorier demande la correction d'affectation dans l'actif du budget service déchets pour le bien 806 201 901(abonnement annuel réseau – conteneurs).

L'écriture d'ordre ayant été imputée dans les amortissements de 2020, la correction doit être enregistrée par une opération d'ordre non budgétaire de la façon suivante :

- Débit au compte 28151 pour 691,20 €
- Crédit au compte 1068 pour 691.20 €

Le conseil commentaire permet par cette décision à Mr le trésorier d'effectuer les modifications. Ces écritures n'ont pas de conséquences sur le budget. Les amortissements pour ce bien seront régularisés en 2025 avec le compte budgétaire.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

DECISIONS MODIFICATIVES - BUDGET PISCINES

Il a été constaté par la trésorerie un trop perçu de FCTVA pour un montant de 1.942,00 € en recettes. Il y a donc besoin d'inscrire des crédits au compte 10222 (compte FCTVA) en dépenses pour le même montant.

Certains éléments ont été communiqués par la trésorerie après le vote des budgets et n'ont donc pas pu être pris en compte. Il nous est demandé de procéder aux modifications qui s'imposent.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Dans le cadre de l'exécution des budgets, notamment celui du budget annexe déchets au niveau des recettes, la vente de prestations comme la redevance incitative peuvent être impactées par des créances irrécouvrables qui sont constatées par la trésorerie de Remiremont. Il convient de constater des créances éteintes qui seront imputées au budget déchets pour un montant de 12.971,42 €.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

EMPRUNTS FINANCEMENT OPERATION D'INVESTISSEMENT - BUDGET PISCINE

Dans le cadre du plan d'investissements 2025 du budget piscines et dans la continuité des travaux d'amélioration énergétique. Pour couvrir l'investissement de ces travaux de 240 000 €, il est nécessaire de recourir à un emprunt. Une consultation auprès de différents organismes bancaires est en cours. Les résultats et choix potentiel seront présentés en séance. Compte tenu du type d'investissement la durée de remboursement est proposée à 20 ans.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

EMPRUNTS FINANCEMENT OPERATION D'INVESTISSEMENT – BUDGET DECHETS

Dans le cadre du plan d'investissements 2025 du budget déchets, un camion benne compactrice pour le ramassage des ordures ménagères a été commandé. Pour couvrir l'investissement de cette acquisition de 216 000 €, il est nécessaire de recourir à un emprunt. Une consultation auprès de différents organismes bancaires est en cours. Les résultats et choix potentiel seront présentés en séance. Pour ce matériel, il est proposé une durée de remboursement de 10 ans.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Structures représentatives du territoire : Chaque année, nous proposons de soutenir les deux infrastructures de notre territoire qui par leurs nombres d'entrées respectives les places dans les dix premières structures culturelles du département des Vosges.

Cette année il vous est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- Théâtre du Peuple Bussang : 5.000 €
- Mynes du Thillot : 5.000 €
- Restos du cœur : 2.700 € paiement des charges annuelles pour 2024. (Énergie – électricité : 2022.32€/ Eau – assainissement : 143.08€ / Téléphonie : 534.60€)
- La croix rouge : Montant du loyer : 1000 €
- Secours populaire : 1000 €

Subvention spécifique :

Cette année, le Théâtre du Peuple fête ses 130 ans d'existence. C'est aujourd'hui le dernier théâtre de ce type en France. Il a beaucoup de spécificités, comme sa construction tout en bois, l'ouverture de la scène sur un décor naturel, l'implication dans son fonctionnement d'une association. Une autre particularité réside dans son financement. Au Théâtre du Peuple de Bussang 50 % des recettes proviennent de la recette de billetterie. C'est en France un des rares théâtres publics à atteindre un tel niveau de financement.

Pour ses 130 ans, plusieurs rendez-vous vont être donnés aux spectateurs tout au long de la saison. Dès l'ouverture du 15 juin prochain un événement particulier est préparé. Une œuvre théâtrale spécifique a été créée.

Le programme leader a soutenu en première décision cette création.

Les membres du bureau se sont accordés pour proposer un soutien spécifique complémentaire en 2025 de 2.000 €.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

La péréquation vise à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales sur le plan des ressources.

La péréquation horizontale consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus "riches".

La péréquation verticale est assurée par les dotations de l'État aux collectivités.

Le fonds de péréquation est un système de transfert d'impôts entre les administrations publiques à échelle plus ou moins locale. Le but d'un tel système est de rétablir les différences de richesses entre les régions, et, par exemple, de permettre à certains services publics locaux de fonctionner.

En mai 2025, un nouveau décret a été publié.

Il convient de prendre en considération le montant total des sommes perçues des communes. Le montant total des sommes à restituer aux communes. En fonction des éléments, d'arrêter par commune par voie de vote le montant et l'échéance de versement pour l'année 2025 jusqu'au 31 décembre de cette même année.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

La CC-BHV est autorité Organisatrice de la Mobilité, prenant cette compétence en lieu et place de la Région selon les dispositions de la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019. Cette décision est devenue nécessaire pour structurer la politique de mobilité à l'échelle de son territoire.

L'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié de la CC-BHV a pour objectif de donner une vision prospective à 12 ans des problématiques liées à la mobilité et des actions à mettre en œuvre pour y remédier.

Le PMS annexé est composé d'un rappel des enjeux de la mobilité en termes de politiques publiques et des besoins des habitants, d'un diagnostic du territoire, d'une stratégie territoriale et d'un plan d'action. Concernant le plan d'action, il sera proposé de prononcer un sursis à statuer. Si les constats de terrains recoupent les analyses et les besoins de financement, rien n'est indiqué sur les sources de financement. Actuellement la CC-BHV n'est pas en mesure d'assumer le financement d'un tel développement sur les douze prochaines années.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

**AVIS AU TITRE DES PPA SUR LE PROJET DE PLUI DE LA CC RAHIN ET CHERIMONT DE RONCHAMP
(DEPARTEMENT 70)**

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publics Associées (PPA) la communauté de communes de Rahin et Chérumont (département de Haute-Saône), limitrophe à notre territoire, consulte notre communauté de communes. Compte tenu des éléments qui sont joints à la présente, il est proposé de donner un avis positif et sans réserve.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

NOTES :